

Délibérations du Conseil Municipal du 07 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le sept du mois d'Avril, à 10h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur MINIER Vincent, Maire.

Présents : 14

- Vincent MINIER : Maire
- Mme GOUR Christèle, M LAURENT Yann, Mme TRICOIRE Isabelle (départ à 10h55 à l'issue de la délibération n°2018-12), GOLIAS Chantal, M. MONREAL Louis : Adjoint
- M LEBRETON Gervais, Mme BEIGNON Séverine, M SIMONNEAUX Joseph, Mme CHATTON Valérie, Mme BOVI Aurélie, Mme MLYNARSKI Caroline, M.TARDIF Christophe, M DENIGOT Patrick : Conseillers Municipaux.

Absents excusés : 5 (dont 4 pouvoirs)

Mme CHATELLAIN Marie-Anne (pouvoir à M. MINIER), Mme QUEMERAIS Séverine (pouvoir à Mme BEIGNON), Mme DEGAND PHILIPPOT Laurence (pouvoir à Mme CHATTON), Mme HASLE Nathalie, M. COLIN David (pouvoir à M. LEBRETON)

Absents : 0

Nombre de votants : 18

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation : 03/04/2018

M. DENIGOT prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 mars 2018

Monsieur le Maire présente le compte rendu du conseil municipal en date du 17 mars 2018.

Le conseil municipal approuve les comptes rendus par signature du registre.

2018-12 :

Vote des subventions 2018 aux associations

Monsieur Le Maire soumet au vote les subventions suivantes qui ont donné lieu à un débat préalable en commission et dont la présentation a été réalisée par Mme Tricoire.

-CCAS (au compte 657362)..... 1900 €

Montant accepté à l'**unanimité**.

- Donneurs du Sang 50 €

Montant accepté à l'**unanimité**.

- Handicap 35 50 €

Montant accepté à l'**unanimité**.

- La Prévention Routière 35 100 €

Montant accepté à l'**unanimité**.

- Lycée Saint-Yves 100 €

Montant accepté par **16 voix POUR et 2 voix CONTRE**.

- Les Restos du Cœur 35 50 €

Montant accepté à l'unanimité.

- Association AFM Téléthon..... 100 €

Montant accepté par 15 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

- Association Rêves de Clown..... 100 €

Montant accepté à l'unanimité.

- Association Secours Catholique..... 50 €

Montant accepté à l'unanimité.

- ACCA de Chanteloup600 €

Montant accepté à l'unanimité.

- A.P.E Ecole Publique de Chanteloup..... 1000 €

Montant accepté par 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

- Association Campagn'art, Chanteloup..... 2000 €

Montant accepté à l'unanimité.

- Club de l'Amitié de Chanteloup 500 €

Montant accepté à l'unanimité.

- Les Petits Liens, Chanteloup.....500 €

Montant accepté par 17 voix POUR et 1 ABSTENTION.

- GASC de Chanteloup..... 1250 €

Montant accepté à l'unanimité.

- Association LOUPIOTS, Chanteloup 1000 €

Montant accepté à l'unanimité.

- Association LOUPZIC, Chanteloup..... 805 €

Montant accepté par 17 POUR, 1 ABSTENTION.

- Marche Avec Les loups, Chanteloup 400 €

Montant accepté à l'unanimité.

- Union Sportive de Chanteloup 3 200 € + 2 500 € = 5700 €

Montant accepté à l'unanimité pour la subvention de base et par 9 voix POUR, 1 voix CONTRE et 8 ABSTENTIONS pour la subvention exceptionnelle « 60+1 ans ».

- USEP - Ecole Publique de Chanteloup 6000 €

Montant accepté à l'unanimité.

Départ de Mme TRICOIRE à 10h55 – vérification du quorum et du nombre de votants :

- présents : 13

- votants : 18 (pouvoir de Mme Tricoire vers Mme Bovi)

2018-13 :**Vote du budget primitif 2018 de la commune**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de budget primitif 2018 de la commune :

Les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent tant en dépenses qu'en recettes.

FONCTIONNEMENT 2018

Dépenses	Recettes
1 143 722 €	1 143 722 €

INVESTISSEMENT 2018

Dépenses	Recettes
1 111 986,69 €	1 111 986,69 €

TOTAL SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
2 255 708,69 €	2 255 708,69 €

Ce budget est adopté par 15 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

2018-14 :**Vote du budget primitif 2018 de l'assainissement collectif**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de budget primitif 2018 de l'assainissement collectif:

Les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent tant en dépenses qu'en recettes.

FONCTIONNEMENT 2018

Dépenses	Recettes
142 193,80 €	142 193,80 €

INVESTISSEMENT 2018

Dépenses	Recettes
187 438,23 €	187 438,23 €

TOTAL SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
329 632,03 €	329 632,03 €

Ce budget est adopté à l'unanimité.

2018-15 :**Vote des taux de la fiscalité directe locale 2018**

Monsieur le Maire présente au Conseil différentes données financières sur le territoire communal et intercommunal, dont l'état de notification des taux et bases 2017/2018. Il propose au vu de ces éléments, les taux d'imposition suivants :

- Le taux de la Taxe d'Habitation est proposé à 13,65%
Taux approuvé à l'unanimité.

- Le taux de la Taxe du Foncier Bâti est proposé à 16%
Taux approuvé à l'unanimité.

- Le taux de la Taxe du Foncier Non Bâti est proposé à 41,55%
Taux approuvé à l'unanimité.

2018-16 :

Approbation de l'Avant Projet Définitif (APD) dans le cadre du marché public de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'une maison d'habitation en café associatif

Par délibération en date du 18 novembre 2017 (n°2017-44), le Conseil municipal a approuvé et retenu le maître d'œuvre Emmanuelle HENRIO Architecte pour la réhabilitation d'une maison d'habitation en café associatif, pour un montant de 23 400 euros HT d'honoraires;

Le maître d'œuvre a remis à la commune son Avant Projet Définitif (APD).

Conformément à la loi MOP et à l'article 8.3 du CCAP du présent marché public, la rémunération provisoire devient définitive lors de l'acceptation par le maître d'ouvrage de l'APD et de l'engagement du maître d'œuvre sur l'estimation prévisionnelle définitive des travaux.

Il est donc prévu une indexation des honoraires de maîtrise d'œuvre sur le coût prévisionnel des travaux rendu définitif lors de l'approbation de l'Avant Projet Définitif et matérialisé par avenant n°1 au marché.

Compte tenu des montants initiaux :

- Montant HT des Travaux : 260 000 € HT
- Montant HT des honoraires : 23 400 € HT (9%)

Compte tenu des montants de l'estimation prévisionnelle définitive :

- Montant HT des Travaux : 190 000 € HT
- Montant HT des honoraires : 23 400 € HT (12,32%)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix POUR et 1 ABSTENTION:

- **APPROUVE** le dossier d'Avant Projet Définitif (APD) dans le cadre du marché public de maîtrise d'œuvre pour réhabilitation d'une maison d'habitation en café associatif ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec Emmanuelle HENRIO Architecte ;
- **APPROUVE** l'opération de création du café associatif ;
- **APPROUVE** les modalités de financement telles qu'annexées dans les plans de financements joints et **AUTORISE** M. le Maire à solliciter l'aide financière notamment de : Contrat de Ruralité ; Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), Fonds de Solidarité (FST), Contrat de Partenariat Région/Pays des Vallons de Vilaine, Aide au Développement Durable de BPLC.

2018-17 :

Attribution du marché de voirie La Cour au Clerc, le Pont, le Tertre

Considérant la consultation publique relative à la rénovation de la voirie aux lieux-dits la Cour au Clerc, le Pont et le Tertre;

Considérant les 2 offres reçues ;

Considérant l'analyse des offres par la commission en charge de la question ;

Considérant les seuils de passation des marchés publics ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise COLAS Centre Ouest pour un montant de 26 163 euros HT, soit 31 395,60 euros TTC ;

- AUTORISE monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché et devis.

Séance levée à **12h10**

Suivent les signatures :